

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 mars 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 17 février 2025 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

1.1 - Assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 004-2025.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 004-2025.

Projet de règlement 005-2025:

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de permettre les services de garderie dans la zone à dominance résidentielle numéro 111. »

Le projet de règlement n° 004-2025 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Période de questions.

Aucune question n'est formulée.

La période de questions étant terminée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février 2025, avec la modification suivante :

REPORTER:

L'item 8.1

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 - Assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 004-2025.
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Dépôt d'une demande de participation financière.
 - 4.2 - Invitation à une dégustation vins et fromages, organisée par la Galoche aux profits de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier.
 - 4.3 - Demande de Ressources-Femmes - Exonération du permis de vente temporaire.
 - 4.4 - Demande d'appui de madame Catherine Plante.
 - 4.5 - Nomination d'inspecteurs aux fins de la loi concernant la lutte contre le tabagisme.
 - 4.6 - Demande d'autorisation de circuler sur le territoire par " Ride de Filles ".
 - 4.7 - Demande de monsieur Dave McQuillen du CISSS de la Montérégie-Est.
 - 4.8 - Demande de monsieur Jean Duranleau pour l'organisation de l'évènement " Le Marché de la Gare 2025".
 - 4.9 - Demande de prêt de matériel de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton.
- 5 - CONSEIL
 - 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 - Projet Trio étudiants Desjardins pour l'emploi proposé par le Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson.
 - 5.3 - Résolution pour décréter des travaux municipaux.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS
 - 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE

- 8.1** - Offres de services professionnels - Étude géotechnique et caractérisation environnementale.
- 9** - TRÉSORERIE
 - 9.1** - Offre de services professionnels de la firme FBL.
- 10** - GREFFE MUNICIPAL
 - 10.1** - Adoption du règlement 005-2025 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale.
 - 10.2** - Adoption du second projet de règlement 004-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.
 - 10.3** - Dépôt du cahier d'enregistrement.
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
- 12** - COUR MUNICIPALE
- 13** - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
 - 13.1** - Résolution pour autoriser la signature d'un addendum à la convention existante entre la Ville d'Acton Vale et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. et de désigner les signataires.
- 14** - TRAVAUX PUBLICS
 - 14.1** - Adjudication du contrat pour la fourniture de matériaux granulaires.
 - 14.2** - Adjudication du contrat pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2025.
 - 14.3** - Adjudication du contrat pour le fauchage des levées de fossés pour l'exercice 2025.
 - 14.4** - Adjudication du contrat pour le marquage de la chaussée - Recopiage des lignes de rue déjà existantes - Exercice 2025.
 - 14.5** - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour la fourniture d'un chariot élévateur électrique.
- 15** - LOISIRS
 - 15.1** - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec le club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale - Édition 2024-2025 et désigner les signataires.
 - 15.2** - Demande d'ajout d'une catégorie pour l'Association du baseball mineur région d'Acton.
 - 15.3** - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie - Édition 2024-2025 et désigner les signataires.
- 16** - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES
- 17** - INCENDIE
- 18** - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 18.1** - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.
 - 18.2** - Adoption de la résolution finale d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-002-2024) - 264-270, rue de Roxton.
- 19** - VARIA
 - 19.1** - Vote de félicitations.
- 20** - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-02-060

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025, tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2025-02-061

4.1 - Dépôt d'une demande de participation financière.

Attendu que madame Émilie Leblanc, animatrice de Vie étudiante à la polyvalente Robert-Ouimet et impliquée dans le projet de la simulation d'accidents pour les finissants du Centre des Services scolaires de Saint-Hyacinthe;

Attendu que la survie de ce projet de simulation d'accident dépend de l'apport financier de précieux commanditaires et servira à défrayer les coûts pour l'organisation reliés à la location d'équipement, à la sonorisation, à l'éclairage, à la promotion, etc.;

Attendu que madame Leblanc dépose une demande de participation financière, pour la continuité de cedit projet;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$ ainsi que son paiement à la polyvalente Hyacinthe-Delorme à titre de participation financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 - Invitation à une dégustation vins et fromages, organisée par La Galoche aux profits de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier.

La Galoche, aux profits de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier, organise une dégustation vins et fromages, qui aura lieu le 8 mars 2025, au Club de golf d'Acton Vale et invite les membres du Conseil à y assister.

Le conseil en prend acte.

2025-02-062

4.3 - Demande de Ressources-Femmes - Exonération du permis de vente temporaire.

Attendu que Ressources-Femmes soumet une demande au Conseil de Ville d'Acton Vale une exonération du permis de vente temporaire pour la tenue d'un « Marché d'artisans de fête des Mères » ainsi que pour un « Marché d'artisans de Noël » à l'intérieur des Galeries d'Acton;

Attendu que le Marché de fêtes des Mères, se tiendra le samedi 10 mai 2025 en regroupant une douzaine d'artisans seulement et majoritairement de la région et le Marché de Noël, le samedi 6 et dimanche 7 décembre 2025, regroupant une vingtaine d'artisans seulement et majoritairement de la région;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'exonération du permis de vente temporaire pour la tenue des Marchés d'artisans aux Galeries d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-063

4.4 - Demande d'appui de madame Catherine Plante.

Attendu que madame Catherine Plante, citoyenne de la MRC d'Acton et artiste professionnelle depuis maintenant sept ans, fait principalement de l'illustration naturaliste, représentation de la faune et la flore du Québec, à la main avec des encres sur papier, à la façon des anciennes planches botaniques;

Attendu que madame Plante souhaite redéposer un projet au Conseil des arts et lettres du Québec en mars 2025 et aimerait recevoir l'appui de la municipalité, dans la dernière phase du projet, au printemps 2026, obtenir l'aide d'une personne des Travaux publics, afin d'implanter le panneau dans un espace vert public de la municipalité;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie madame Plante dans son projet et autorise les rencontres avec le directeur des Travaux publics, le moment venu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 - Nomination d'inspecteurs aux fins de la loi concernant la lutte contre le tabagisme.

La *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (RLRQ, c. L-6.2) permet aux municipalités d'identifier, pour l'application des chapitres II et III de la loi, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics, des personnes ou des catégories de personnes pour remplir les fonctions d'inspecteur.

Une demande du regroupement des tabagies du Québec est déposée pour que la Ville d'Acton Vale autorise les agents de la paix de la Sûreté du Québec et les préposés à la réglementation municipale de la Ville d'Acton Vale à délivrer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions des chapitres II et III de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics.

Le conseil en prend acte.

2025-02-064

4.6 - Demande d'autorisation de circuler sur le territoire par " Ride de Filles ".

Attendu que "Ride de Filles " tiendra sa 17e édition, le samedi 5 juillet 2025 dans le but de recueillir des dons au profit de la Fondation cancer du sein du Québec;

Attendu que "Ride de Filles "dépose une demande d'autorisation pour que le trajet passe dans la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise que le trajet de "Ride de Filles" passe sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-065

4.7 - Demande de monsieur Dave McQuillen du CISSS de la Montérégie-Est.

Attendu que monsieur McQuillen du CISSS de la Montérégie-Est, pour le CPE La Douce Couvée, soumet une demande à la Ville d'Acton Vale afin que soit installé une traverse piétonnière ou un arrêt permanent à l'intersection des rues Bonin et Marc-Aurèle;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale mandate le directeur des Travaux publics afin de procéder à l'évaluation de la situation. Il sera chargé de réaliser une étude approfondie de l'intersection en question ainsi que de l'ensemble du secteur dans le but de proposer des solutions pertinentes pour améliorer la sécurité des piétons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-066

4.8 - Demande de monsieur Jean Duranleau pour l'organisation de l'évènement " Le Marché de la Gare 2025".

Attendu que monsieur Jean Duranleau, d'Ail Barbu, soumet une demande afin de pouvoir faire un Marché de la Gare qui se tiendrait de 10h à 14h, dans le stationnement public près de la gare, les dimanches suivants:

- Dimanche 22 juin 2025
- Dimanche 20 juillet 2025
- Dimanche 24 août 2025
- Dimanche 14 septembre 2025;

Attendu que Le Marché de la Gare 2024 a connu un franc succès avec plus de 500 visiteurs et que le format mensuel proposé répond mieux aux besoins des exposants que celui d'un marché hebdomadaire;

Attendu que monsieur Duranleau demande l'autorisation à la Ville de pouvoir utiliser l'électricité pour les artisans;

Attendu que monsieur Duranleau demande l'autorisation pour l'installation d'un panneau annonçant les événements, 7 jours à l'avance;

Attendu que monsieur Duranleau demande une aide technique et financière de 500\$ par évènement pour la réalisation du projet;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser monsieur Jean Duranleau d'Ail Barbu à tenir Le Marché de la Gare, de 10h à 14h, dans le stationnement public près de la gare, les dimanches suivants:

- Dimanche 22 juin 2025
- Dimanche 20 juillet 2025
- Dimanche 24 août 2025
- Dimanche 14 septembre 2025;

Que l'utilisation de l'électricité ne sera pas possible, puisqu'il n'y a aucun accès dans le stationnement où se tiendra le marché public;

D'autoriser l'installation d'un panneau annonçant les événements, 7 jours à l'avance;

D'autoriser monsieur Duranleau à inviter des artisans spécialisés de la MRC d'Acton pour la vente et/ou la dégustation de boissons sur place. Cependant, tous les exposants devront s'assurer de respecter tous les règlements provinciaux en vigueur, comme de la MAPAQ, la Régie des alcools du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-067

4.9 - Demande de prêt de matériel de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton.

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise, le 8 juin 2025, pour une 16e année, une randonnée cycliste à travers les municipalités de la MRC d'Acton afin d'amasser des fonds;

Attendu qu'afin de simplifier les démarches, le comité du Défi cycliste Desjardins, qui organise l'événement au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton, ainsi que le conseil d'administration de ladite Fondation, sollicite un don de 250 \$ en support à cette activité;

Attendu que le comité souhaite obtenir un droit de passage sur les routes de la municipalité, soit la Route 116 Est, le 4e Rang, les rues Chenail, Pelchat, Landry, St-André et Daigneault;

Attendu que le comité demande le prêt de matériel tel que:

1. 15 tables
2. 15 chaises
3. Signaleurs manuels oranges (drapeau, le plus possible)
4. Trousse premiers soins
5. Planche dorsale
6. Dossards sécurité (le plus possible)
7. 4 pick-up avec flash
8. 4 gros cônes orange
9. Accès chalet principal + toilette à partir de 7 h
10. Eau et robinet accessibles
11. Préau exclusif au défi
12. 3 arrêts manuels (style brigadier)
13. Frigo pour lait chocolat
14. 12 clôtures métalliques
15. Poubelles et poubelles pour récupération
16. 2 stops autoportants pour rue Pelchat
17. Système de son;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton à titre de commandite;

Que la Ville d'Acton Vale autorise que le trajet du défi cycliste de la Fondation Daigneault-Gauthier passe sur son territoire;

D'accepter le prêt d'équipements demandés disponibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

2025-02-068

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser la dépense et le paiement de cette dépense, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, du conseiller suivant, pour le mois de mars 2025 :

15 mars 2025	Participation d'Yves Arcouette au souper Personnalité de l'année	60.00 \$
--------------	---------------------------------------------------------------------	----------

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-069

5.2 - Projet Trio étudiants Desjardins pour l'emploi proposé par le Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson.

Attendu que le projet Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région et amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le projet Trio étudiant Desjardins pour l'emploi propose un programme en deux volets : Apprenti-stage et Expérience Travail-Été;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour faire partie de ce programme;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de participer à ce programme;

D'autoriser une dépense ainsi que son paiement, d'un montant suffisant pour la participation de 8 jeunes résidents d'Acton Vale, à titre de contribution, à Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-070

5.3 - Résolution pour décréter des travaux municipaux.

Attendu la *Loi sur les Travaux municipaux*;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

Description infrastructures	Montant	Source de financement
Développement industriel- Bassin de rétention	90 000 \$	Surplus affectés
Hygiène du milieu		
Réfection du réseau pluvial - rue Marc-Aurèle	22 500 \$	Surplus affectés

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 - Offres de services professionnels - Étude géotechnique et caractérisation environnementale.

... L'item 8.1 est reporté à une séance ultérieure.

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Offre de services professionnels de la firme FBL.

Attendu que la firme FBL offre ses services professionnels à titre d'auditeurs externes des dépenses admissibles à la TECQ 2019-2024;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De mandater la firme FBL pour un mandat d'audit des dépenses admissibles à la TECQ 2019-2024, selon l'offre de services datée du 21 août 2024;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 2 800 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à la firme FBL;

D'autoriser la trésorière, madame Maryse Hamel, à signer pour et au nom de la Ville tout document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2025-02-072

10.1 - Adoption du règlement 005-2025 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 février 2025, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Règlement 005-2025 « Règlement numéro 005-2025 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-073

10.2 - Adoption du second projet de règlement 004-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

Attendu que le premier projet du règlement 004-2025 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025 par la résolution 2025-01-024;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 février 2025;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 004-2025 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.3 - Dépôt du cahier d'enregistrement.

Dépôt du cahier d'enregistrement – Règlement 003-2025 « Règlement pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles ».

Le conseil prend acte.

11 - RESSOURCES HUMAINES

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

2025-02-074

13.1 - Résolution pour autoriser la signature d'un addendum à la convention existante entre la Ville d'Acton Vale et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. et de désigner les signataires.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a signé une convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque avec le CRSBP Montérégie, le 3 août 2021;

Attendu que l'article D-9 de la convention mentionne « que toute modification à cette convention ou renonciation à un droit en découlant sera sans effet si elle n'est explicite et constatée par un écrit signé par les parties »;

Attendu que le CRSBP Montérégie veut modifier la fréquence de facturation telle que définie par la convention, la facturation étant actuellement émise 4 fois par année, pour une facturation une fois par année;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon ainsi que le maire, monsieur Éric Charbonneau à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'addendum à la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque, à intervenir avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques publiques de la Montérégie Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14 - TRAVAUX PUBLICS

2025-02-075

14.1 - Adjudication du contrat pour la fourniture de matériaux granulaires.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 12 février 2025 à 10 h à l'Hôtel de Ville quant à la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2025 au 1er mars 2026;

Attendu que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Éric Lavoie, directeur des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 731 767.01\$ plus taxes, ainsi que son paiement, pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2025 au 1er mars 2026;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Carrière d'Acton Vale Ltée** pour les matériaux suivants, au coût subséquent, sans les taxes applicables :

Description	Coût à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Transport	Total à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Prix total
Pierre concassée 0-5 mm	18.80	3.172	21.972	9 447.96 \$
Pierre concassée 0-10 mm	16.85	3.172	20.022	7 708.47 \$
Pierre concassée 0-20 mm – MG 20 b	15.60	3.172	18.772	309 738.00 \$
Pierre concassée 0-56 mm – MG 56	15.60	3.172	18.772	240 281.60 \$
Pierre concassée 5 mm	17.90	3.172	21.072	1 685.76 \$
Pierre concassée 20 mm	18.30	3.172	21.472	4 723.84 \$
Pierre concassée 50-110 mm	16.40	3.172	19.572	17 223.36 \$
Pierre concassée 100-180 mm	17.55	3.172	20.722	5 594.94 \$
Pierre concassée MG-20	18.30	3.172	21.472	4 294.40 \$
Pierre concassée MG-56	17.10	3.172	20.272	11 453.68 \$
Béton préparé 30 MPa 14 mm	191.00	n/a	191.00	42 020.00 \$
Béton préparé 32 Mpa 14 mm	194.00	n/a	194.00	33 950.00 \$
Béton préparé 35 MPa 14 mm	203.00	n/a	203.00	43 645.00 \$
TOTAL :				731 767.01 \$

Manutention d'hiver. Du 1er janvier au 31 mars, ajout de 1.00 \$ la tonne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-076

14.2 - Adjudication du contrat pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2025.

Attendu que la Ville a procédé, le 12 février 2025 à 10 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2025;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu SIX (6) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Éric Lavoie, directeur des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 288 332.05 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2025;

De financer cette dépense par le Fonds Général pour les rues Daragon, Champagne et de la Présentation et par le Fonds Carrières et sablières pour le 1er Rang;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : ***Pavage Drummond Inc.***

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-077

14.3 - Adjudication du contrat pour le fauchage des levées de fossés pour l'exercice 2025.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 12 février 2025 à 11 h à l'Hôtel de Ville, quant au fauchage des levées de fossés pour l'exercice 2025;

Attendu que SEPT (7) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Éric Lavoie, directeur des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 22 824.60 \$, plus taxes, ainsi que son paiement pour le fauchage de fossés pour l'exercice 2025;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : ***Les Entreprises Belle Rose Inc.*** au coût suivant :

61.60 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 1ère coupe sur approximativement 37.5 km (sections A et B) du croquis;

227.94 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 1ère coupe sur approximativement 17.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

227.94 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 2e coupe sur approximativement 17.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

227.94 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 3e coupe sur approximativement 55 km (sections A, B, C, D et E) du croquis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-078

14.4 - Adjudication du contrat pour le marquage de la chaussée - Recopiage des lignes de rue déjà existantes - Exercice 2025.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 12 février 2025 à 11 h 15 à l'Hôtel de Ville, quant au marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2025;

Attendu que SEPT (7) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu QUATRE (4) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Éric Lavoie, directeur des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 45 571.24 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, pour les travaux de marquage de la chaussée –recopiage des lignes de rue déjà existantes, et ce, pour l'exercice 2025;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Marquage signalisation Rive-Sud B.A. Inc.** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 12 février 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-079

14.5 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour la fourniture d'un chariot élévateur électrique.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le directeur des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour la fourniture d'un chariot élévateur électrique et le tout, tel que spécifié au devis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

2025-02-080

15.1 - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec le club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale - Édition 2024-2025 et désigner les signataires.

Attendu qu'il y a lieu d'entériner le protocole d'entente avec le club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale, édition 2024-2025;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'entériner, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du patinage artistique à Acton Vale pour la saison 2024-2025;

D'autoriser le directeur général ainsi que le directeur des Services culturels et sportifs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-081

15.2 - Demande d'ajout d'une catégorie pour l'Association du baseball mineur région d'Acton.

Attendu que l'Association du baseball mineur de la région d'Acton soumet, pour approbation, une nouvelle catégorie pour les enfants de 4 ans, un combo baseball-soccer;

Attendu que cette nouvelle catégorie, d'un commun accord avec le baseball mineur et le soccer mineur, permettra aux enfants de 4 ans de découvrir les deux sports;

Attendu que l'activité sera une fois par semaine; une semaine sur deux: baseball et une semaine sur deux: soccer;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser l'ajout de la nouvelle catégorie, combo baseball-soccer et autorise la tarification soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-082

15.3 - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie - Édition 2024-2025 et désigner les signataires.

Attendu qu'il y a lieu d'entériner le protocole d'entente avec MusiPhonie, édition 2024-2025;

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'entériner, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie pour la saison 2024-2025;

D'autoriser le directeur général ainsi que le directeur des Services culturels et sportifs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 4 février 2025.

Le conseil en prend acte.

2025-02-083

18.2 - Adoption de la résolution finale d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-002-2024) - 264-270, rue de Roxton.

Attendu qu'une nouvelle demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-002-2024) a été déposée par Les Quartiers St-André visant les lots numéros 2 925 779, 3 069 284, 2 326 786 et 2 326 787 du cadastre du Québec, afin de réaliser un projet de construction résidentielle de six bâtiments multifamiliaux totalisant 126 unités d'habitation locatives sur le site;

Attendu que le requérant demande à la Ville d'autoriser le projet alors que certains éléments de celui-ci dérogent au Règlement de zonage 069-2003. Plus spécifiquement, la demande de PPCMOI porte sur les dispositions suivantes dérogeant au Règlement numéro 069-2003 :

Usage

- À l'article 2.3.1 : Le projet vise la construction d'habitations multifamiliales de 9 logements et plus alors que la réglementation stipule que les usages habitation pour la zone 213 sont limités des habitations unifamiliales isolées.
- À l'article 2.3.1 : Le projet de construction s'inscrit dans l'optique d'un projet intégré avec 6 lots privés et un lot commun alors que la réglementation ne permet pas ce genre de projet dans la zone 213.
- À l'article 14.5 : Le projet tel que présenté n'est pas conforme aux dispositions réglementaires de l'article 14.5 applicables à un projet intégré.

Bâtiments accessoires

- À l'article 7.2.1.1 : Le projet prévoit l'implantation de 6 remises sur le lot en copropriété alors que la réglementation stipule qu'au plus 2 remises sont permises à titre de bâtiments accessoires détachés par terrain.

Stationnement

- À l'article 9.7.2 : La largeur de l'entrée charretière prévue serait de 12 m alors que la réglementation stipule que la largeur maximale pour une entrée charretière desservant un usage résidentiel est de 7 m.

Architecture

- À l'article 14.2.4 : Les bâtiments principaux auraient 3 matériaux de revêtement extérieur alors que la réglementation stipule qu'en aucun cas, un bâtiment ne pourra être recouvert de plus de deux matériaux de revêtement différents sur les murs.

Attendu que l'offre en matière de logements locatifs de longues durées est actuellement déficiente sur le territoire;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé cette demande, incluant les détails de ce projet, en fonction des critères d'évaluation fixés par le *Règlement numéro 017-2024 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*;

Attendu que les membres du conseil ont pris acte de la recommandation du CCU;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 janvier 2025;

Attendu qu'un second projet de résolution sans changement a été adopté à la séance ordinaire du 20 janvier 2025;

Attendu que ce second projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Attendu qu'aucune demande de participation à un référendum a été déposée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir lu la présente résolution ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'adopter la présente résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation de PPCMOI-002-2024 rue de Roxton visant la construction résidentielle 6 bâtiments multifamiliaux totalisant 126 unités d'habitations locatives, conformément aux plans soumis à la Ville en novembre 2024, le tout pour la propriété mentionnée ci-dessous et comprenant les dérogations au Règlement de zonage 069-2003 et les conditions suivantes :

Que la présente résolution s'applique aux lots numéros 2 925 779, 3 069 284, 2 326 786 et 2 326 787 du cadastre du Québec, situé dans la zone 213;

Usage

Le conseil autorise la construction d'habitations multifamiliales de 9 logements et plus, considérant les objectifs de densification actuellement préconisés et la conformité au plan d'urbanisme;

Le conseil autorise les six lots privatifs et un lot commun tel que présenté aux plans déposés, considérant la forme particulière du terrain sur lequel les constructions sont projetées et les contraintes s'y rattachant;

Bâtiments accessoires

Le conseil autorise l'implantation de six remises sur le lot en copropriété, considérant qu'il s'agit d'une proposition de projet intégré comportant six bâtiments principaux;

Stationnement

Le conseil autorise l'entrée charretière d'une largeur de 12 mètres, mais qui devra être autorisé par le MTQ. L'implantation de deux allées de circulation pour la sortie ce qui favorise la qualité de l'organisation fonctionnelle du projet relativement au stationnement, aux allées d'accès et à la sécurité, considérant le nombre de cases de stationnement projetées et l'achalandage prévisible à l'heure de pointe matinale;

Architecture

Le conseil autorise que les bâtiments principaux aient trois matériaux de revêtement extérieur, considérant l'évolution des types de matériaux de revêtement extérieur et les courants architecturaux actuels.

Les plans soumis à la Ville en novembre 2024 font partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

2025-02-084

19.1 - Vote de félicitations.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du 54e Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi, et félicite également les Valois B1 qui ont remporté la finale dans la Classe B.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 23.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 23.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-huit minutes (20; 28).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date